

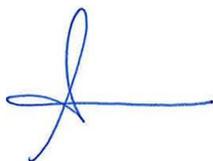
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DE ROUSSILLON, QUE:

Lors de la séance ordinaire du 25 août 2021, il sera déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2020 en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, précité.

Donné à Saint-Constant, le 17 août 2021

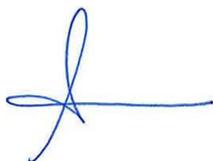


Gilles Marcoux
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en l'affichant dans la section réservée à cette fin sur le site Internet de la MRC de Roussillon et à l'endroit prévu à cette fin à l'entrée du siège social de la MRC.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour d'août 2021.



Gilles Marcoux
Directeur général et secrétaire-trésorier